



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hebdomadaires

Question écrite n° 22900

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation économique de la presse écrite en particulier pour les hebdomadaires. La crise économique touche particulièrement ce secteur de la presse écrite, c'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'envisage le Gouvernement pour favoriser la diffusion de la presse hebdomadaire.

## Texte de la réponse

La presse hebdomadaire, comme la presse écrite dans son ensemble, ne constitue pas un ensemble homogène. Ainsi, la situation des hebdomadaires relevant de la presse magazine d'information, d'opinion ou d'information spécialisée, n'est pas identifiée en tant que telle et apparaît très contrastée, notamment sur le plan économique. La presse hebdomadaire régionale constitue en revanche une famille de presse relativement homogène. Les entreprises de presse hebdomadaire régionale ont connu en 1997 une évolution plutôt favorable selon les principaux critères économiques avec une diffusion en hausse (+ 0,67 %), des créations d'emplois (+ 10 %), une rentabilité brute en progression (+ 7,7 %) et un faible niveau d'endettement (23 % des capitaux propres). Toutefois, les faiblesses structurelles du secteur sont sensibles dans le domaine de l'investissement. Avec des fonds propres limités, les hebdomadaires régionaux estiment n'être souvent pas en mesure d'engager les investissements dont leurs études de marché suggèrent l'intérêt. La diffusion de la presse hebdomadaire, régionale, fait l'objet d'une aide directe spécifique intitulée « Fonds d'aide à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale ». 8,4 millions de francs de crédits sont inscrits à cet égard au budget des services généraux du Premier ministre (chapitre 41-10) en 1999, soit une hausse de 5 % par rapport à 1998.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22900

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1998, page 6766

**Réponse publiée le :** 25 janvier 1999, page 444